



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 7 avril 2016

---

34 conseillers étaient présents :

Véronique Barco - Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Aurély Mailet - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

5 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Anthony Destaing (pouvoir à Camille Dutilly) - Jean-Yves Dubois (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Candice Gilg (pouvoir à Laurent Desbrini).

3 conseillères étaient absentes :

Injoud Ayeche - Laetitia Rigonnet - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

Puis Mme le Maire donne quelques informations :

- Fête des champions, organisée par le Club des Sports de La Plagne le 8 avril, à partir de 16 heures, à Plagne Centre, fête à laquelle elle invite le plus grand nombre à participer pour féliciter les champions de La Plagne
- Evènement « Sublicîmes » dans toutes les stations de La Plagne du 3 au 15 avril
- Envoi des convocations du Conseil municipal par voie dématérialisée à compter de fin avril.

# **I - Administration générale :**

---

## **Finances**

### **1 – Vote des budgets primitifs et supplémentaire 2016, budget général et annexes, affectation des résultats 2015 des budgets eau et assainissement, subventions versées au budget annexe de l'eau et de l'assainissement et vote des taux des impôts locaux 2016**

Christian Duc rappelle que 3 commissions des finances se sont réunies pour travailler sur ce sujet, et que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 31 mars. Il ajoute que ce budget est le cumul des 3 budgets des anciennes communes, budget préparé avec une marge prudentielle. D'une manière globale, il précise que la commune nouvelle n'échappe pas à la hausse du FPIC, mais qu'en revanche la commune nouvelle a permis une stabilisation de la DGF et enfin il rappelle que ce budget a été préparé en ne prévoyant pas d'emprunt et sans hausse d'impôt. Le but attendu est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'arbitrer au plus juste les dépenses d'investissement. Il ajoute qu'une réserve de 637 000 € a été prévue pour faire face aux dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement (le PPI). Au sujet du PPI, Mme le Maire explique que la réserve prévue a été légèrement réduite, suite aux arbitrages budgétaires qui se sont tenus lors de la dernière commission des finances.

Le budget primitif pour l'année 2016 est ainsi présenté par Christian Duc aux membres du conseil municipal.

#### **I.1. Budget annexe lotissement les Chaudannes II : budget primitif 2016**

Christian Duc indique que tous les lots ont été vendus, et qu'il reste 96 770,73 € pour des travaux de voirie.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016 du lotissement les Chaudannes II, qui s'équilibre à 96 770,73 euros en section de fonctionnement (dont 96 770,73 euros d'excédent reporté), et 255 434 euros en section d'investissement.

#### **I.2. Budget annexe lotissement Champ de la Tuerne : budget primitif 2016**

Christian Duc note que 2 lots restent à vendre.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016 du lotissement Champ de la Tuerne, qui s'équilibre à 278 659 euros en section de fonctionnement et en section d'investissement.

#### **I.3. Budget annexe zone commerciale des Iles : budget primitif 2016**

Christian Duc rappelle que la commune va toucher, chaque année, 12 600 € de loyer de Leclerc.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016 de la zone commerciale des Iles, qui s'équilibre à 12 606 euros en section de fonctionnement et à 1 438 716 euros en section d'investissement, dont 719 694,55 euros de déficit reporté.

#### **I.4. Budget annexe zone artisanale Vilette Excoffier : budget primitif 2016**

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2016 de la zone artisanale Vilette Excoffier, qui s'équilibre à 600 000 euros en section de fonctionnement et à 300 000 euros en section d'investissement.

### **I.5. Budgets annexes assainissement Aime : budget primitif 2016**

Mme le Maire explique que la commune d'Aime historique sortira du contrat assainissement avec Véolia le 31 décembre 2017, et elle rejoindra la régie des Eaux d'Aime au 1er janvier 2018. Elle ajoute qu'à l'échéance 2020, les compétences eau et assainissement seront reprises par l'intercommunalité.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du service assainissement d'Aime, qui s'équilibre à 484 103 euros en section de fonctionnement dont 119 366,84 euros de déficit reporté et à 178 110 euros en section d'investissement, dont 65 375,12 euros d'excédent reporté.

### **I.6. Budget annexe lotissement Prés Vieux à Montgirod : budget primitif 2016**

Christian Duc note qu'il reste un lot à la vente.

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du lotissement Prés Vieux à Montgirod, qui s'équilibre à 355 304 euros en section de fonctionnement dont 127 615,25 euros d'excédent reporté et à 223 255,94 euros en section d'investissement.

### **I.7. Budget Service Eau Aime-La-Plagne : budget primitif 2016**

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du service Eau, qui s'équilibre à 755 596 euros en section de fonctionnement dont 49 767,21 euros d'excédent reporté et à 631 680 euros en section d'investissement, dont 300 481,53 euros d'excédent reporté.

### **I.8. Budget Service Assainissement Montgirod et Granier : budget primitif 2016**

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du service Assainissement de Montgirod et Granier, qui s'équilibre à 132 921 euros en section de fonctionnement et à 95 596 euros en section d'investissement.

### **I.9. Budget principal : budget primitif 2016 et vote des taux des impôts locaux**

..Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2016, section qui s'équilibre à 11 651 737 euros en dépenses et en recettes, dont 1 876 193,72 euros d'excédent reporté.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote pour l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2016, section qui s'équilibre à 4 706 980 euros en dépenses et en recettes, dont 65 796,05 euros de déficit reporté.

Christian Duc expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

La commune nouvelle d'Aime-La-Plagne ne prendra donc effet fiscalement que l'année suivant celle de sa création, soit en 2017, année n+1 (titre III de l'article 1638 du Code Général des Impôts). Il convient donc, pour 2016, que le conseil municipal de la commune nouvelle détermine et vote les taux applicables sur le territoire de chaque commune préexistante, en lieu et place de chacune d'elles. Il en résultera donc, pour 2016, autant de taux différents qu'il existe de communes dans la commune nouvelle.

Concernant le vote de ce soir, Christian Duc propose donc aux élus de ne pas augmenter les taux de chacune des communes historiques. Avec la mise en place de la commune nouvelle, il explique qu'il faudra, dans une échéance de 12 ans, arriver à une

harmonisation des taux des 3 communes historiques. Il ajoute que le produit fiscal augmente néanmoins de 1 %, l'Etat revalorisant les bases comme chaque année.

Corine Maironi-Gonthier réaffirme le souhait des élus de ne pas augmenter la fiscalité et ne pas avoir recours à l'emprunt et précise que la somme de 637 000 € prévue pour le PPI permettra de travailler plus sereinement sur ce sujet, avec les projets qui avaient été envisagés dans chacune des 3 communes historiques (cf. charte de la commune nouvelle).

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour les 3 communes historiques, soit :

#### - Commune d'Aime

- . Taxe d'habitation : 18,88 % (taux de référence 2015 = 18,88 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 219,72 % (taux de référence 2015 = 219,72 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,25 % (taux de référence 2015 = 21,25 %)
- . Cotisation Foncière des Entreprises : 27,78% (taux de référence 2015 = 27,78 %)

#### - Commune de Granier

- . Taxe d'habitation : 14,27 % (taux de référence 2015 = 14,27 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 185,48 % (taux de référence 2015 = 185,48 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,69 % (taux de référence 2015 = 24,69 %)
- . Cotisation Foncière des Entreprises : 31,14 % (taux de référence 2015 = 31,14 %)

#### - Commune de Montgirod

- . Taxe d'habitation : 19,01 % (taux de référence 2015 = 19,01 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 216,70 % (taux de référence 2015 = 216,70 %)
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,86 % (taux de référence 2015 = 15,86 %)
- . Cotisation Foncière des Entreprises : 27,58 % (taux de référence 2015 = 27,58 %)

Corine Maironi-Gonthier tient à remercier tous les services communaux qui ont travaillé, de concert avec les élus, pour ce premier budget de la commune nouvelle.

## **2 – Modification de l'autorisation de programme concernant l'UTN de Plagne Aime 2000**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Madame le Maire rappelle que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan

annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle que les sommes votées dans « l'Autorisation de Programme » ne seront pas forcément dépensées, mais qu'elles sont disponibles en cas de besoin. Il s'agit en effet de prévoir le surcroît de travail de l'AMO qui ne devrait pas seulement avoir à étudier 3 ou 4 propositions d'aménageurs, mais plutôt 8 ou 9. Elle tient à rassurer les élus en expliquant que même si les sommes en jeu sont élevées, le budget est maîtrisé, notamment compte tenu de l'importance du projet d'UTN.

..Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les restes à réaliser 2015 et les crédits nouveaux votés pour 2016, il convient de réaffecter les crédits de paiement de la manière suivante :

Libellé programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement		
		REALISATION 2014	REALISATION 2015	CREDITS AFFECTES 2016
Assistance à maîtrise d'ouvrage dossier UTN Plagne Aime 2000	317 400 €	58 927,70 €	185 231,40 €	73 240,90 €

## **Ressources Humaines**

### **3 – Création des emplois saisonniers printemps/été 2016**

Lucien Spigarelli rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, en 2015 dans la commune historique d'Aime, de diminuer le nombre d'emplois saisonniers pour l'été, dans le cadre des restrictions budgétaires (cela représente 9 mois de salaires qui avaient ainsi pu être économisés par la collectivité). Cette année encore, il confirme que ce principe sera appliqué. Ainsi, afin de faire face aux tâches saisonnières et renforcer les équipes pendant les congés d'été, Lucien Spigarelli propose la création des postes saisonniers suivants pour l'année 2016, à savoir :

- 6 emplois jeunes pour l'été d'un mois aux services techniques
- 1 emploi jeune pour l'été d'un mois à la médiathèque
- 6 emplois saisonniers de six mois aux services techniques
- 1 emploi saisonnier de 2 mois pour la maintenance du site de Plagne Aime 2000

Corine Maironi-Gonthier indique que ces postes sont à pourvoir sur la commune d'Aime-la-Plagne et que tous les jeunes des communes historiques de Granier et Montgirod peuvent également postuler.

Lucien Spigarelli indique qu'une réponse positive ne pourra bien sûr pas être donnée à tous les jeunes gens qui vont candidater ; néanmoins, un relais sera mis en place avec le Point Info Jeunesse (PIJ) d'Aime.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la création des postes saisonniers suivants pour l'année 2016 :

- . 6 emplois jeunes pour l'été d'une durée d'1 mois aux services techniques
- . 1 emploi jeune pour l'été d'une durée d'1 mois à la médiathèque
- . 6 emplois saisonniers d'une durée de 6 mois aux services techniques
- . 1 emploi saisonnier d'une durée de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000

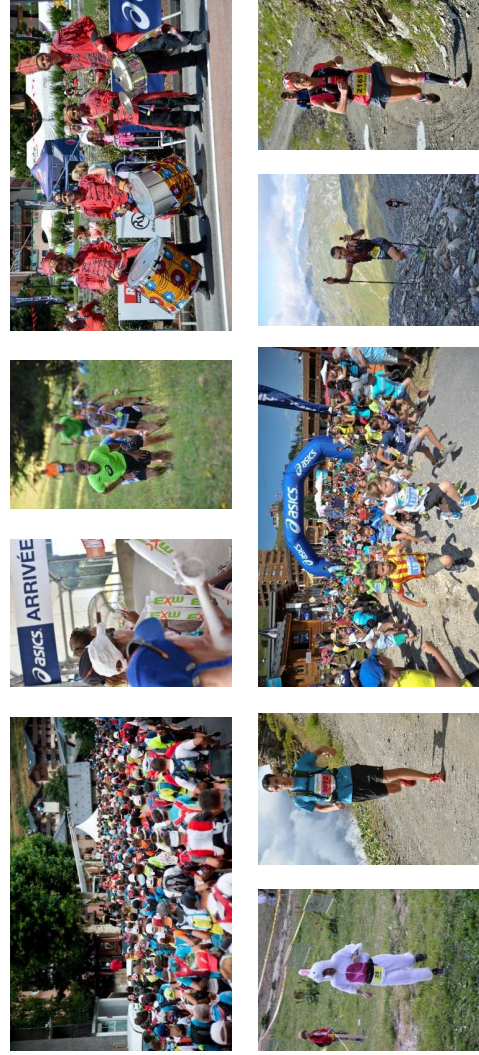
La séance du Conseil municipal est levée.



## Franchissez la ligne, devenez VOLONTAIRE lors de la 6000D !

Mai: [la6000d@la-plagne.com](mailto:la6000d@la-plagne.com)

Tel: 04 79 09 20 15



- 3000 coureurs
- 12 nations
- 450 bénévoles
- 20 000 L d'eau
- 2 T de marchandises pour les ravitaillements
- 16 points de contrôle
- 7 points de ravitaillement
- 7 points d'eau
- 14 postes de secours
- 100 radios
- 35 secouristes
- 40 sponsors



La 6000D n'est pas de tout repos...65 km, 4000m de dénivelé, 4° au glacier, sol variable et sommets vertigineux...En revanche, c'est une aventure avant tout humaine dans laquelle chacun trouvera son propre plaisir, mais surtout le plaisir de l'autre. Au final, c'est 65km de bonheur, 4000 mercis, 4 jours de passion, des amitiés sincères et fidèles.